### 12358/19

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 24 septembre 2019 Enregistré à la Présidence du Sénat le 24 septembre 2019

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

# PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale Nomination de Mme Caroline GRAF-SCHIMEK, membre pour l'Autriche en remplacement de M. Martin GLEITSMANN, membre démissionnaire

E 14308



Bruxelles, le 19 septembre 2019 (OR. en)

12358/19

SOC 620 EMPL 472

#### **NOTE POINT "I/A"**

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 <sup>re</sup> partie)/Conseil
Objet:	Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale
	Nomination de M <sup>me</sup> Caroline GRAF-SCHIMEK, membre pour l'Autriche en remplacement de M. Martin GLEITSMANN, membre démissionnaire

- Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de
  M. Martin GLEITSMANN, membre du comité mentionné en objet dans la
  catégorie des représentants des employeurs (pour l'Autriche).
- 2. En vertu de l'article 75 du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004<sup>1</sup> qui institue le comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil et, en vertu de la décision du Conseil du 13 octobre 2015<sup>2</sup>, le mandat a une durée de cinq ans.

12358/19 pad 1 LIFE.1.C **FR** 

JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> JO C 341 du 16.10.2015, p. 4.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement autrichien a présenté, en remplacement du membre démissionnaire, la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2020:

M<sup>me</sup> Caroline GRAF-SCHIMEK Wirtschaftskammer Österreich Wiedner Hauptstraße 63 1045 Wien Tel. +43 5 90 900-4284 *e-mail: caroline.graf-schimek@wko.at* 

- 4. Par conséquent, <u>le Comité des représentants permanents</u> est invité à recommander au Conseil:
  - a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, <u>la décision du Conseil</u> portant remplacement d'un membre du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, dont le texte figure en annexe, et
  - b) <u>de faire publier</u> la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

\_\_\_\_\_

#### DÉCISION DU CONSEIL

du

portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale<sup>3</sup>, et notamment son article 75,

considérant ce qui suit:

- Par sa décision du 13 octobre 2015<sup>4</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants (1) du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la période se terminant le 19 octobre 2020.
- (2) Un siège de membre dans la catégorie des représentants des employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M. Martin GLEITSMANN.
- (3) Le gouvernement autrichien a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

12358/19 pad LIFE.1.C

FR

JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

JO C 341 du 16.10.2015, p. 4.

#### Article premier

M<sup>me</sup> Caroline GRAF-SCHIMEK est nommée membre du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale en remplacement de M. Martin GLEITSMANN pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2020.

#### Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil

Le président

12358/19 pad 4

LIFE.1.C FR